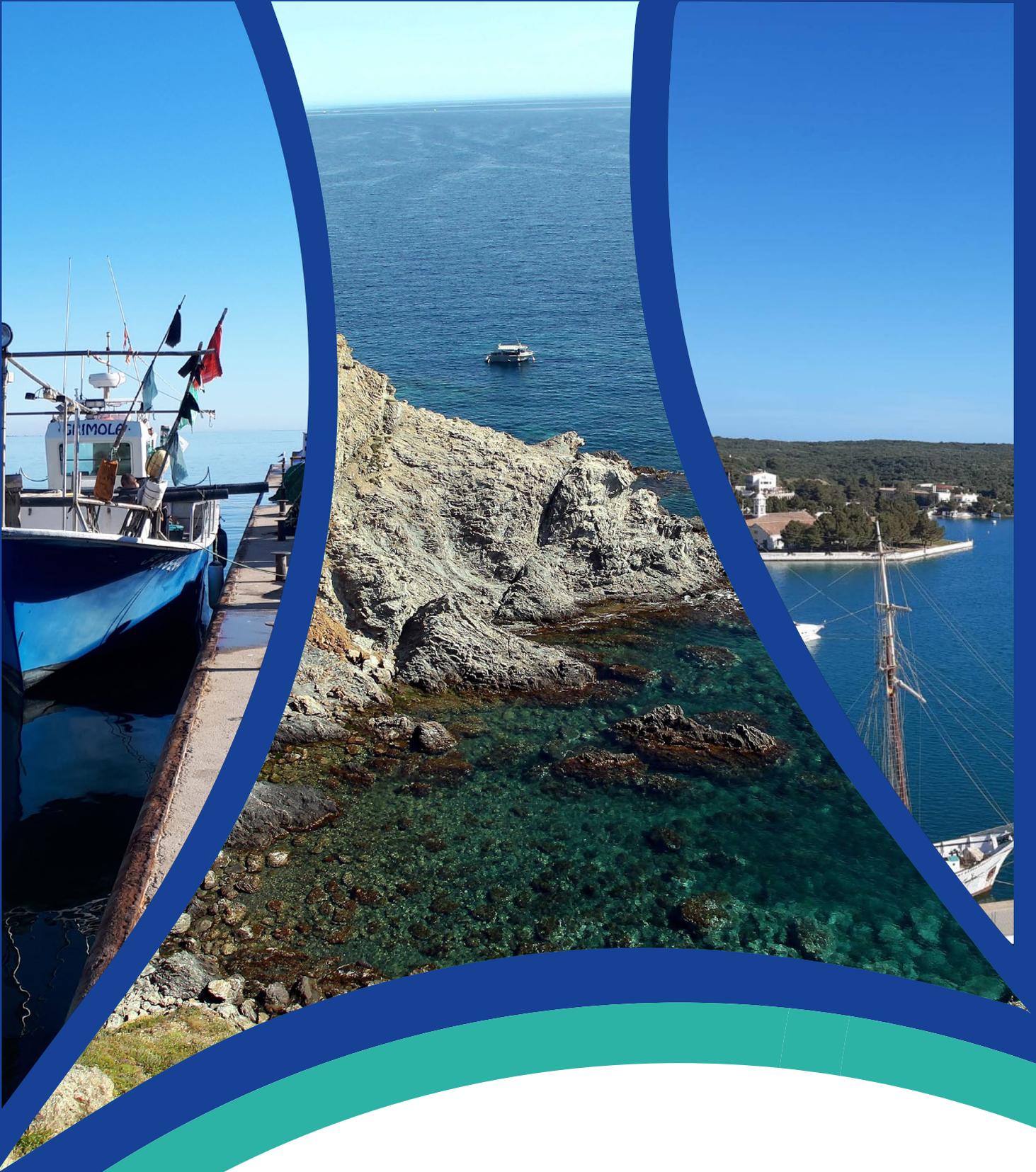


Stratégie

Aire Fonctionnelle Littoral Est





Stratégie territoriale intégrée pour l'Aire Fonctionnelle Littoral Est

Editeur

Eurorégion Pyrénées-Méditerranée GECT
35, Boulevard Saint Assisclé
CS 7004
66011 Perpignan Cedex France
courrier@euroregio-epm.eu

2024. Tous droits réservés.

Mise en page et graphisme
Melanie Langonier
www.melanielangonier.com

Images de l'Eurorégion, Région Occitanie, Generalitat de Catalogne, Gouvernement des Iles Baléares.
Stratégie élaborée par l'Eurorégion et Miquela Grimalt consultante en droit et environnement.

Photos couverture
© : Didier Fioramonti - Département des Pyrénées-Orientales - Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls
© : J.F. Servera Villena, Iles Baléares
© : Ports de la Generalitat de Catalogne

SOMMAIRE

1	Présentation	4
1.1.	L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée	4
1.2.	La Stratégie Territoriale Intégrée de l'Aire Fonctionnelle Littoral EST	5
1.3.	L'AFLE, un environnement naturel socioéconomique de contrastes	7
1.4.	L'action transfrontalière	9
2	Les objectifs, conformément au FEDER	10
2.1.	Les objectifs politiques, spécifiques et les priorités	10
2.2.	Les actions de formation	12
3	Le contexte stratégique	13
3.1.	Le monde et le bassin méditerranéen	13
3.2.	Les États français et espagnol	14
3.3.	Occitanie et Catalogne	15
4	Les 4 grands défis de la gestion intégrée transfrontalière (axes)	17
4.1.	Un Horizon partagé	17
4.2.	Axe 1 Écosystèmes du littoral	19
4.3.	Axe 2 Impact de la pression humaine dû aux activités touristiques et économiques	20
4.4.	Axe 3 Diversification des ressources côtières marines et terrestres, pour une alimentation durable	22
4.5.	Axe 4 Mobilité douce dans la zone	24
5	La mise en place de la Stratégie	25
5.1.	La gouvernance	25
5.2.	Le financement	26
5.3.	Les acteurs attendus	27
5.4.	La participation citoyenne	28
5.5.	La capitalisation de la méthodologie et des résultats	28
5.6.	Le suivi	28
6	Approbation	29
	Annexe 1 Méthodologie	30
	Annexe 2 Indicateurs de réalisation	31
	Annexe 3 Analyse AFOM préalable à la stratégie AFLE	33

1. Présentation

1.1 L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (également désignée, ci-après EPM) est une institution interrégionale dans le cadre européen (Groupement Européen de Coopération Territoriale) dont font partie le Gouvernement de la Generalitat de Catalogne, la Région Occitanie et le Gouvernement Baléares. Ses objectifs, entre autres, sont de créer un pôle de développement durable fondé sur l'intégration sociale, environnementale, culturelle et économique du territoire, et de contribuer à la construction d'une Europe des régions, unie, solidaire et proche des citoyens.

À cet effet, une feuille de route a été établie pour l'an 2030, « L'Eurorégion, construire un futur résilient d'ici à 2030 », afin d'aborder les défis croissants et globaux auxquels doivent faire face les régions qui la composent.

Ainsi, l'Eurorégion doit agir, comme elle le fait depuis sa création, en ayant une vision européiste et méditerranéenne, et faire valoir toute la valeur ajoutée de l'action transfrontalière eurorégionale.

Avec cette Stratégie, elle franchit un nouveau pas et inscrit son action dans un cadre mondial, européen et méditerranéen, qui propose déjà de solides orientations à travers les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, du Pacte vert pour l'Europe, des initiatives destinées à construire une Europe adaptée à l'ère numérique ou des politiques de cohésion. Dans ce contexte, l'Eurorégion doit proposer des solutions innovantes et accompagner l'économie dans cette transition, tout en conservant le dynamisme de l'action transfrontalière.

En effet, l'économie bleue se retrouve au cœur de la définition de cette Stratégie qui, conformément à la définition des Nations Unies, vise à améliorer la compréhension et la gestion de nombre des aspects de la durabilité océanique, allant de la pêche durable, aux objectifs de santé des écosystèmes et à la prévention de la pollution.

En outre, elle souligne le besoin de collaboration transfrontalière et intersectorielle, pour la gestion durable

des ressources océaniques.

Par ailleurs, la gestion transfrontalière intégrée de la zone littorale, terrestre et marine, est également au cœur de ce document stratégique.

Conformément au protocole spécifique de la Convention de Barcelone pour cette gouvernance, la gestion intégrée des zones côtières se matérialise à travers un « processus dynamique de gestion et d'utilisation durable des zones côtières en tenant compte, à la fois, de la fragilité des écosystèmes, des paysages côtiers, de la diversité des activités et des utilisations, des interactions, du caractère maritime de certains, ainsi que de leur impact, à la fois sur la mer et sur la terre ».

Un fonctionnement que l'Eurorégion a adopté, afin de le déployer sur l'ensemble de son territoire et d'y intégrer la dimension transfrontalière.

La gestion transfrontalière intégrée de la zone côtière doit devenir un outil destiné à effacer la notion de frontières (gouvernementales, géographiques et limites culturelles perçues par la population).

À cet effet, cette Stratégie est une opportunité pour revoir les politiques socioéconomiques et environnementales, dans leur globalité, dont le principal objectif est de parvenir à un territoire résilient, faisant face à la fois à la crise climatique et aux inégalités économiques et sociales qui mettent en danger le bien-être collectif.

Outre l'articulation à travers l'économie bleue et la gestion intégrée transfrontalière des zones côtières, l'Eurorégion déploie cette Stratégie dans un cadre territorial particulier et innovant, l'Aire Fonctionnelle Littoral Est, présentée ci-après.

Un espace territorial qui se propose comme laboratoire européen, dans le cadre eurorégional, pour tester de nouvelles politiques conjointes et guider les projets pour l'accomplissement de ses objectifs.



1.2 La Stratégie Territoriale Intégrée de l'Aire Fonctionnelle Littoral EST

Le Programme opérationnel de coopération territoriale de l'Union européenne INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre, POCTEFA 2021-2027 est un mécanisme de support financier communautaire visant à renforcer l'intégration économique et sociale de cette zone frontalière.

Il cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et développés par des organismes de chaque côté des Pyrénées.

L'Aire Fonctionnelle Littoral Est (ci-après, l'AFLE) est la zone définie dans le cadre de ce Programme opérationnel, pour une approche territoriale adaptée aux défis identifiés, pour la gestion intégrée transfrontalière de l'espace littoral catalan et occitan, à la fois terrestre et maritime.

La Stratégie AFLE est l'instrument de développement de cette Aire Fonctionnelle qui doit permettre la promotion de solutions adaptées à ces défis.

Le cœur de l'AFLE comprend la frange littorale, de l'embouchure de l'Aude jusqu'au delta de l'Ebre, ainsi que les territoires associés. Plus précisément :

Zone éligible

Territoires des établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du littoral des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales :

- Communauté d'agglomération Grand Narbonne
- Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée
- Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Communauté de communes Sud Roussillon
- Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris

Comarques côtières de Catalogne :

- Montsià
- Baix Ebre
- Baix Camp
- Tarragonès
- Baix Penedès
- Garraf
- Baix Llobregat
- Barcelonès
- Maresme
- Selva
- Gironès
- Baix Empordà
- Alt Empordà

Territoires associés

Les Iles Baléares, ainsi que les départements de l'Hérault et du Gard.

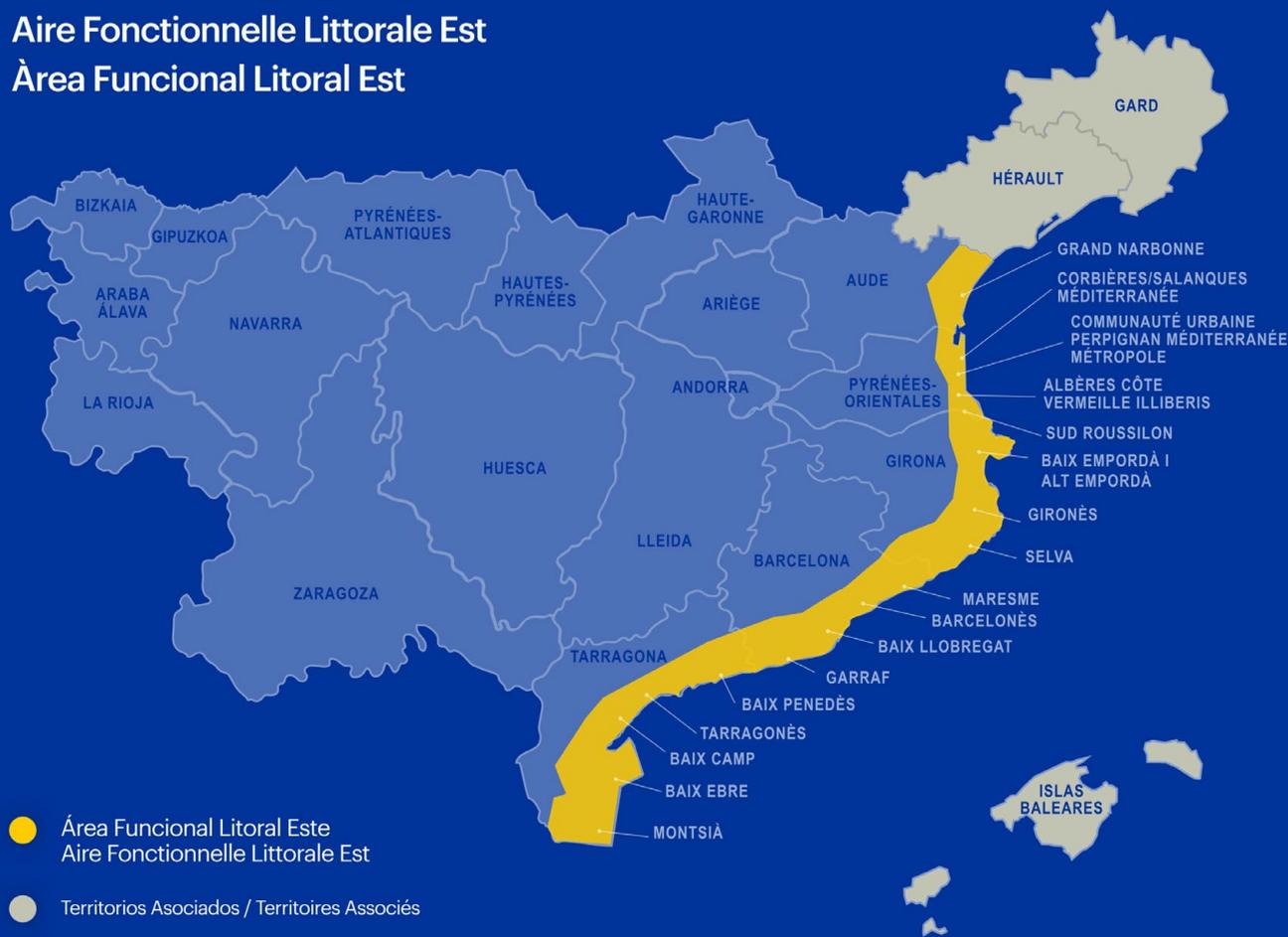
Les territoires associés sont des territoires qui de par leur cohérence géographique et thématique sont tout particulièrement intéressés par les problématiques traitées dans le cadre de l'AFLE mais qui sont situées hors zone éligible du POCTEFA et de l'AFLE.

Cependant, leur participation aux projets AFLE est encouragée si les actions portées par ces entités et par le projet se situent et ont un impact dans la zone centrale de l'AFLE.

Les entités partenaires du projet situés en dehors de la zone éligible de l'AFLE, dans les États de France et d'Espagne, peuvent participer aux projets, à condition que leur contribution soit bénéfique pour la zone de l'AFLE.

La candidature doit clairement expliquer pourquoi une entité partenaire située dans la zone de l'AFLE ne peut pas satisfaire les mêmes besoins de partenariat qu'une entité située en dehors de la zone et justifier la valeur ajoutée pour le projet et pour la zone de coopération de son inclusion.

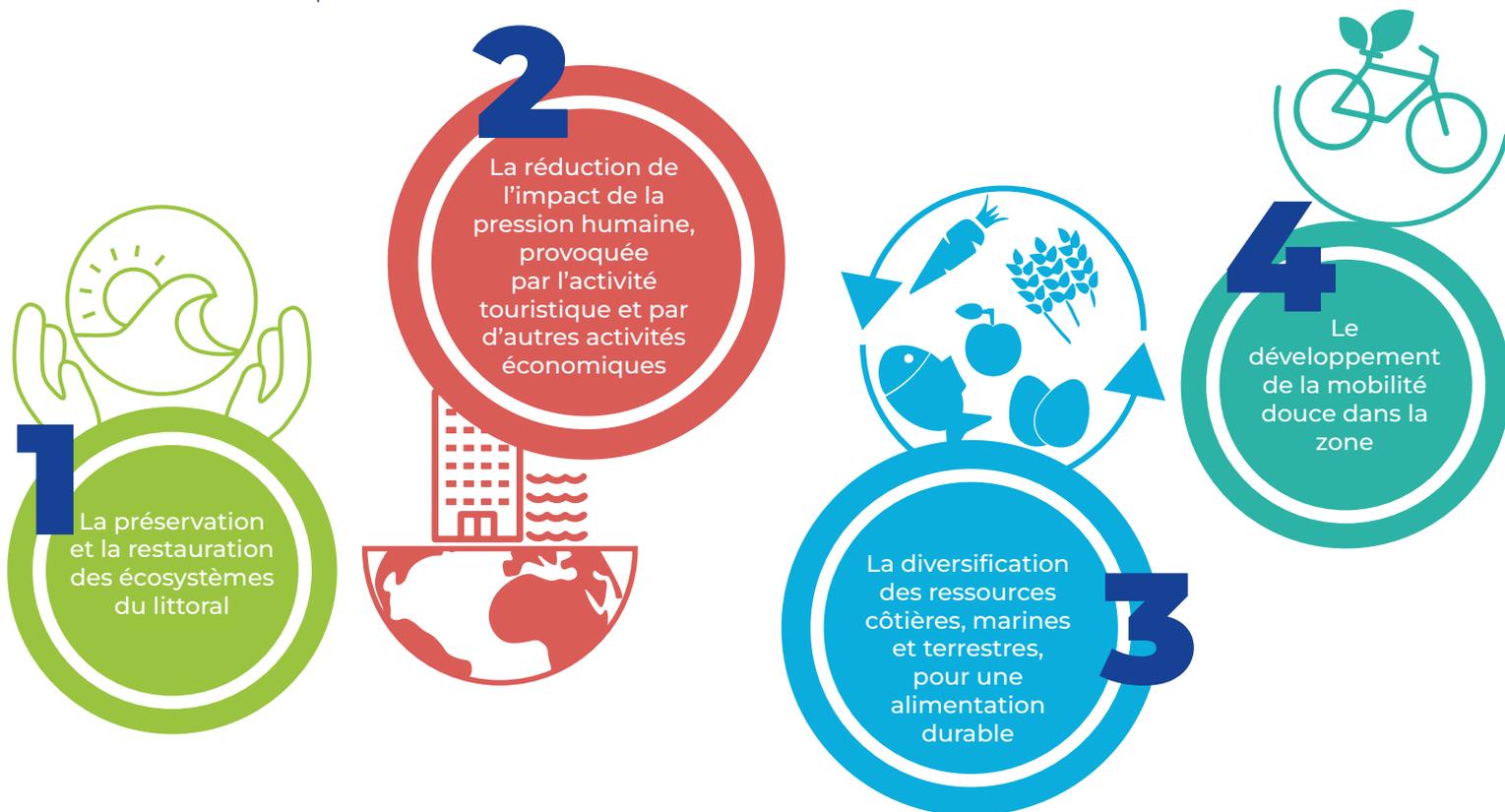
Área Funcional Litoral Este
Aire Fonctionnelle Littorale Est
Àrea Funcional Litoral Est



Carte du territoire AFLE. Source : Programme POCTEFA

Ce document stratégique et le contexte territorial de l'AFLE se positionnent comme une proposition d'orientation des politiques pour le développement de la gestion transfrontalière intégrée des zones côtières dans le cadre de la coopération transfrontalière entre l'Occitanie et la Catalogne.

À travers la gestion transfrontalière intégrée de l'AFLE, **les priorités, organisées en 4 axes structurants**, visent à promouvoir l'émergence conjointe sur l'ensemble du territoire de projets visant à répondre avec succès aux défis définis dans ces axes thématiques de référence :



La Stratégie AFLE fixe, pour la première fois, les directives politiques, dans un cadre thématique concret, pour la coopération transfrontalière de la zone littorale de l'Aire Fonctionnelle, qui devient une unité territoriale à travers deux États de l'Union Européenne.

L'AFLE se place en véritable tremplin pour la coopération transfrontalière qui intègre également des territoires

associés, comme les Iles Baléares.

En outre, la Stratégie AFLE ouvre un espace pour l'innovation et le dépassement des limites liées à l'existence de frontières administratives géographiques et culturelles perçues par la population, ce qui facilitera l'impact et l'efficacité de la coopération transfrontalière.

1.3 L'AFLE, un environnement naturel socioéconomique de contrastes¹

Un cadre environnemental riche mais fragile :

Les divers gouvernements qui agissent sur cette Aire s'efforcent, depuis des années, de préserver le cadre naturel, au travers de divers acteurs dédiés à la protection des espaces.

Parmi eux, les parcs naturels comme celui du Cap de Creus, ou les réserves comme la réserve naturelle maritime de Cerbère-Banyuls.

Sans oublier la protection dont bénéficient les divers espaces faisant partie du Réseau européen Natura 2000. Au-delà de la protection structurée à travers la délimitation territoriale, une attention particulière a été apportée à la protection d'espèces comme la *Posidonia oceanica*, essentielle pour maintenir la santé des eaux qui baignent ses côtes.

La protection adéquate de ces environnements nécessite l'adaptation continue face aux potentielles altérations qui ne cessent d'évoluer.

Ainsi, il s'agit d'une zone très sensible aux effets du changement climatique et qui se réchauffe 20 % plus vite que le reste du monde².

Ce processus peut avoir des conséquences sur le trait de côte, son recul éventuel et sur l'érosion littorale, en général. Un environnement qui devra être résilient, en gérant l'augmentation des phénomènes climatiques virulents, comme les tempêtes ou l'arrivée d'espèces envahissantes³.

Un territoire très attractif, victime de son succès :

La beauté des paysages et, par ailleurs, son climat agréable, ont fait de cette zone un pôle d'attraction pour l'arrivée de nouveaux habitants et de touristes.

La pression humaine⁴ doit être habilement gérée, afin de faire face à de nouveaux dangers comme l'augmentation des zones inondables habitées, l'augmentation de la pollution (notamment par les déchets plastiques) ou le manque de ressources notamment en eau, tout en mettant en valeur les aspects potentiellement positifs, comme la diversité des activités économiques (liées à la mer, agricoles, alimentaires, culturelles, ou celles des loisirs).

Cette réalité doit être gérée de manière à ce que le territoire devienne une référence en matière de compétitivité économique qui soit durable, socialement équitable et qui préserve l'environnement.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place un réseau socioéconomique transfrontalier qui facilite notamment les échanges, la circulation des travailleurs et des visiteurs sur l'ensemble du territoire, sans que l'on perçoive les limites frontalières.

L'arrivée de nouveaux habitants et de visiteurs augmente la fragilité du territoire et force les limites de sa capacité d'accueil, notamment en été.

La forte pression humaine augmente de manière exponentielle la consommation de ressources essentielles, comme l'eau et l'énergie, et peut mettre en péril les espaces naturels.

Ces espaces souffrent de l'impact d'une fréquentation excessive et de son exploitation liée aux activités économiques qui s'y déploient.



¹ Voir annexe 3 Analyse AFOM

² MedECC (2020) Climate and Environmental Change in the Mediterranean Basin – Current Situation and Risks for the Future. First Mediterranean Assessment Report [Cramer, W., Guiot, J., Marini, K. (ed.)] Union for the Mediterranean, Plan Bleu, UNEP/MAP, Marseille, France, 632 p.

³ UNEP/MAP-SPA/RAC, 2021. Post-2020 Strategic Action Programme for the Conservation of Biodiversity and Sustainable Management of Natural Resources in the Mediterranean Region. Ed. SPA/RAC, Tunis : 70 p. + Annexes.

⁴ D'après les données de l'Instituto Nacional de Estadística espagnol, au mois de juillet 2023, 10 millions de touristes internationaux sont arrivés en Espagne (11,4% de plus que le même mois pour l'année 2022), parmi lesquels 47% en Catalogne et dans les Iles Baléares. En outre, la Région Occitanie a enregistré, pour ce même mois de juillet, 35 millions de nuitées touristiques, selon les données publiées par le Comité régional du tourisme et des loisirs.

Un territoire préparé pour la coopération, mais avec des faiblesses structurelles :

Les institutions des divers territoires qui composent l'AFLE disposent, depuis des années, d'expérience en matière de coopération, dans divers cadres, notamment pour les actions liées à la zone frontalière.

Deux Groupements Européens de Coopération Territoriale ont été créés, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (initiatrice et coordonnatrice de cette Stratégie) et le Pays d'art et d'histoire transfrontalier - Les vallées catalanes du Tech et du Ter.

Ils sont complémentaires de l'Eurodistrict, qui structure l'Espace catalan transfrontalier, sous l'égide de la Généralité de Catalogne et du département des Pyrénées-Orientales.

Le territoire dispose, en outre, d'infrastructures et d'équipements (même si certains sont vieillissants) qui peuvent accompagner l'élan donné à l'économie bleue. Malgré tout, la coordination territoriale peut encore être améliorée pour faire face aux menaces qui touchent le territoire, notamment dans le cadre des actions qui sont de la compétence de l'État.

En général, une meilleure coordination est nécessaire dans l'action conjointe transfrontalière, dans la protection du milieu naturel et dans la mobilité, à la fois ferroviaire et routière, ou dans la gestion de l'affluence des touristes. Dans l'ensemble, il est important de progresser et

d'expérimenter dans la connaissance commune, les manières de partager les données, l'intelligence collective et la planification, à la fois de l'action publique et privée.

Les acteurs locaux disposent des compétences pour atteindre les objectifs qui structurent cette Stratégie. Un réseau transfrontalier composé des municipalités, d'organismes supra municipaux qui les regroupent, d'organismes technologiques et scientifiques, d'universités et d'organisations de la société civile, entres autres, qui peuvent travailler de manière coordonnée sur cette aire, afin d'avancer vers une réelle gestion intégrée transfrontalière symbole d'une réalité socioéconomique et environnementale partagée.

Malheureusement, comme nous l'avons déjà souligné, nous avançons vers une situation où cette zone sera de plus en plus frappée par des phénomènes météorologiques extrêmes, dus aux effets du changement climatique. Bien gérer le cycle intégral de l'eau, la protection contre les risques d'incendie, ainsi que leurs conséquences, deviennent dans ce contexte les éléments clés sur lesquels les actions transfrontalières coordonnées doivent se concentrer.

La gestion intégrée transfrontalière comme solution :

Cette réalité place la gestion intégrée transfrontalière de la zone côtière de l'AFLE, sur terre ou en mer, comme l'instrument pour endiguer et/ou renverser des situations défavorables et de gestion complexe.

Elle peut devenir ainsi une opportunité essentielle pour une bonne gestion qui participe à l'aboutissement du bien-être collectif.

Ainsi, la gestion conjointe des problématiques partagées doit permettre l'échange de bonnes pratiques et leur résolution, grâce à une gestion intégrée transfrontalière de proximité, fondée sur une coopération bien coordonnée avec les directives stratégiques, à la fois de l'Union européenne, des États et des gouvernements régionaux de référence du territoire.

Une gestion transfrontalière qui envisage, également, la gestion marine, qui jusqu'à présent a fait l'objet de peu d'attention dans les espaces traditionnels de coopération.

Cette union de forces doit servir, en outre, à renforcer le potentiel des acteurs économiques du territoire, dans un déploiement exemplaire d'activités qui respectent l'environnement, le bien-être social et économique de

ses habitants et de ses visiteurs.

Dans l'ensemble, cette approche, centrée sur l'AFLE, est renforcée par les menaces identifiées pour l'ensemble de la Méditerranée dans le Rapport sur l'État de l'Environnement et le Développement de la Méditerranée de 2020⁵.

Ce rapport met en évidence que le changement climatique affecte davantage la Méditerranée que la moyenne mondiale ; que la densité de population ne cesse d'augmenter et atteint des limites insoutenables, ce qui affaiblit les écosystèmes côtiers.

Il dénonce l'importante génération de déchets et la présence alarmante de plastiques dans la mer.

Il souligne les dangers liés à la surpêche pour les espèces marines sauvages, ce qui peut conduire à l'augmentation des mauvaises pratiques dans l'aquaculture.

Enfin, il souligne le besoin urgent de délaissier les combustibles fossiles en faveur d'une transition énergétique durable ainsi que l'inquiétude quant aux habitudes de production et de consommation non durables en particulier pour l'utilisation abusive des produits chimiques.

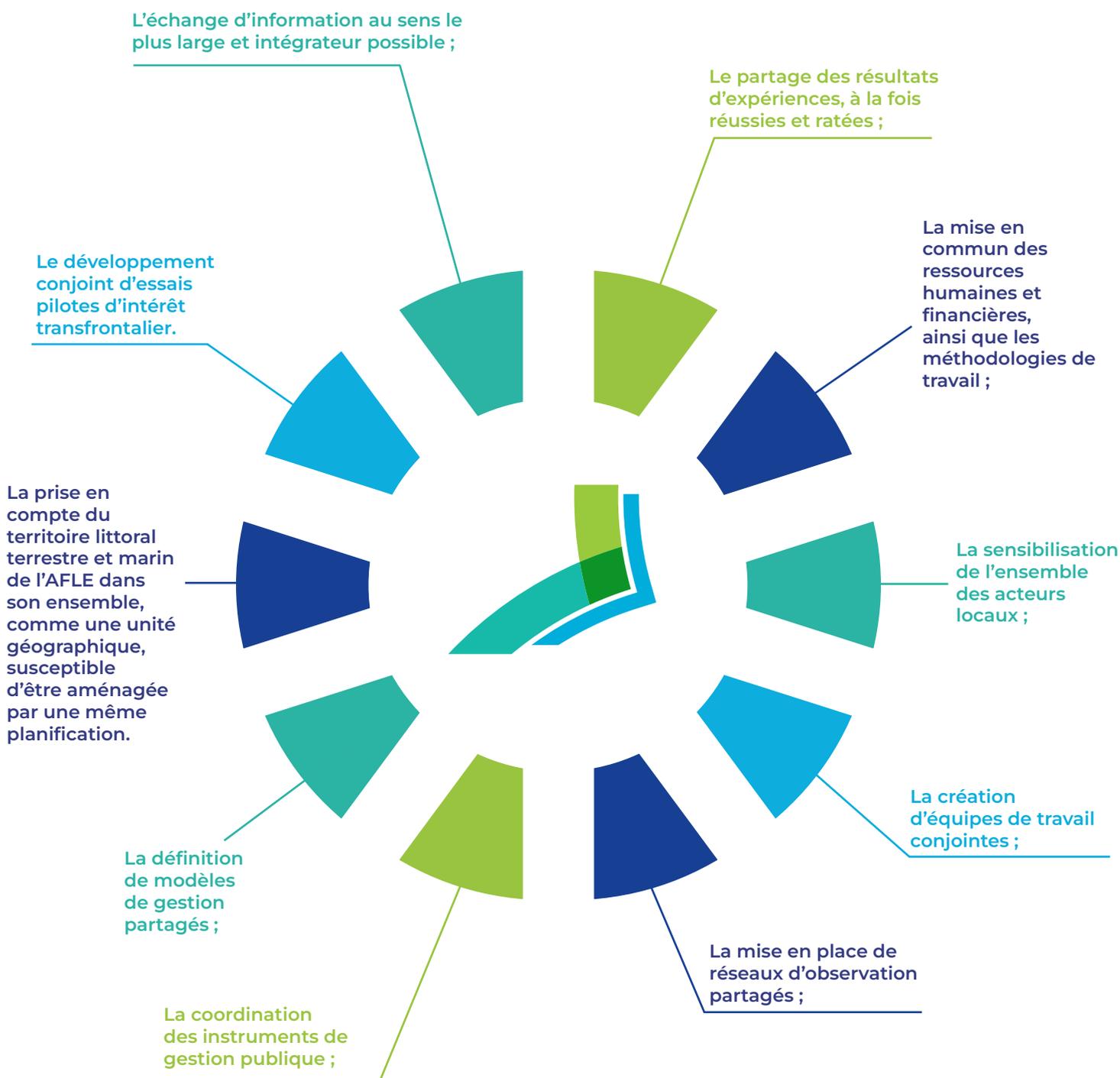
 5 Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée et Plan Bleu (2020). État de l'Environnement et du Développement en Méditerranée. Nairobi.

1.4 L'action transfrontalière

Les projets qui seront déployés, dans le cadre de la Stratégie AFLE, seront structurés par une gestion intégrée transfrontalière, ambitieuse et efficace.

En outre, ils contribueront à la consolidation des enseignements de coopération transfrontalière passés et ils poseront les bases pour que d'autres procédés, qui s'avèreraient efficaces puissent devenir pérenne.

Les outils identifiés comme essentiels pour promouvoir l'action transfrontalière :



2. Les objectifs, conformément au FEDER

Les lignes d'action de cette Stratégie, qui doivent servir à affronter les défis (axes) pour la gestion transfrontalière intégrée de l'AFLE, visent à atteindre les objectifs politiques et spécifiques ainsi que les priorités fixées par les règlements européens qui régissent le Fonds Européen de Développement Régional (ci-après, le FEDER), conformément, également, aux actions de formation associées, et toujours en accord avec les prévisions du POCTEFA 2021-2027.

2.1 Les objectifs politiques, spécifiques et les priorités

Le Programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) reprend l'Objectif Politique 5, recueilli à l'article 5.1.e) du Règlement (UE) 2021/1060, du 21 juin 2021, établissant les dispositions communes relatives au FEDER et reproduit à l'article 3.1.e) du Règlement (UE) 2021/1058, du 24 juin 2021, relatif au FEDER et au Fonds de Cohésion, entre autres.

L'Objectif Politique 5 vise à avancer vers une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré pour tout type de territoires et d'initiatives locales.

Cet objectif politique devra être atteint à travers l'objectif spécifique ii, à savoir, encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.

Ces objectifs politiques et spécifiques s'appuient sur la priorité 6, du Programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027), qui plaide en faveur d'une structure territoriale, sociale et économique de l'espace transfrontalier.

Dans le cadre de l'exécution de l'Objectif Politique 5 (OP5) et de son objectif spécifique ii, qui structurent l'activité de l'AFLE, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du Règlement (UE) 2021/1058, du 24 juin 2021, relatif au FEDER et au Fonds de Cohésion, les États membres peuvent également soutenir des opérations qui peuvent être financées au titre des objectifs spécifiques énoncés aux points a) à d) du dit paragraphe (qui font tous référence aux objectifs politiques 1, 2, 3 et 4, respectivement).

Concrètement, cette Stratégie est liée, outre à son Objectif Politique structurant 5, aux objectifs politiques suivants :

1
« Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC »

2
« Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable »

3
« Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité »

Le premier et le deuxième de ces objectifs devront être guidés, en outre, par les priorités « Création d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, favorisant la transformation numérique et la croissance durable », dans le premier cas, et la « Protection et consolidation des valeurs écologiques du territoire transfrontalier », dans le deuxième cas.

Plus précisément, conformément à ce qu'explique en détail le paragraphe 5, en ce qui concerne chacun des Axes, la Stratégie AFLE permet de structurer un cadre d'action qui permettra d'avancer pour atteindre les objectifs spécifiques suivants (correspondant à chacun des objectifs politiques, également définis par la réglementation de référence, l'article 3.1 du Règlement (UE) 2021/1058, du 24 juin 2021, relatif au FEDER et au Fonds de Cohésion) :

En ce qui concerne l'Objectif 1, « Une Europe plus compétitive et intelligente », les objectifs spécifiques à suivre sont :

- i, « En développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe » ;
- ii, « En tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics ».

Pour l'Objectif 2, « Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone », il faudra suivre les objectifs spécifiques suivants :

- iv, « En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » ;
- v, « En favorisant l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau » ;
- vi, « En favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources » ;
- vii, « En améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution ».

Pour l'Objectif 3, « Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité », deux des objectifs spécifiques de référence sont :

- i, « En développant un RTE-T intelligent, sûr, durable, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques » ;
- ii, « En mettant en place et en développant une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière ».

Ces objectifs correspondent à chacun des axes thématiques de cette Stratégie AFLE :

Axes AFLE		Objectifs Pol. Esp.	OP5		OP1		OP2				
			ii	i	ii	iv	v	vi	vii		
1	Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux.		X				X				X
2	Réduire l'impact de la pression humaine provoquée par l'activité touristique et par d'autres activités économiques.		X	X	X	X	X	X	X		
3	Favoriser la diversification des ressources côtières marines et terrestres, pour une alimentation durable.		X	X	X					X	
4	Le développement de la mobilité douce dans la zone.		X								X

2.2 Les actions de formation

Afin de contribuer à atteindre les objectifs politiques et spécifiques, conformément à ce qu'autorise l'article 3.4 du Règlement (UE) 2021/1058, du 24 juin 2021, relatif au FEDER et au Fonds de Cohésion, les actions développées dans le cadre de cette Stratégie, devront tenir particulièrement compte de l'amélioration des compétences de l'ensemble des acteurs concernés, à savoir, à la fois des autorités et des divers agents sectoriels ou territoriaux. L'amélioration de la coopération devra également être une piste de travail.

À cet effet, cette Stratégie dessine un cadre d'action qui sera concrétisé à partir des systèmes de gestion et de coopération publique, publique-privée ou privée, qui convienne le mieux aux divers acteurs et qui s'avèreraient être les plus efficaces, dans chacun des cas, en fonction de la nature des actions.

Concrètement



Création d'observatoires, groupes de travail ou d'autres organismes permanents de coordination



Favoriser la création de journées ou de congrès, pour échanger sur des thématiques précises et sur des environnements d'apprentissages communs



Mise en place de méthodes efficaces pour développer le travail transversal et conjoint qui permettent de renforcer l'association des forces et de connaissances de différents secteurs, tels que les agendas partagés, les systèmes de cogestion marine intégrée ou les parlements de la mer



Le développement de projets pilotes



La mise en commun des modèles d'organisation



L'échange d'expériences, afin d'améliorer l'efficacité et les obligations légales qui réglementent la gestion du littoral et de la mer



L'amélioration des voies de communication



La sensibilisation des citoyens



Tout autre dispositif qui favorise la gestion intégrée transfrontalière des zones côtières, en général

3. Le contexte stratégique

La Stratégie AFLE, outre sa vocation intrinsèque d'instrument pour la gestion intégrée transfrontalière, souhaite renforcer les lignes d'action d'autres documents stratégiques du territoire qui poursuivent, soit en totalité ou partiellement, des objectifs similaires et approuvés par d'autres acteurs, comme les Nations Unies, le Plan d'Action pour la Méditerranée-UNEP, l'Union européenne ou les gouvernements nationaux et régionaux.

Pour cela, ce travail a veillé à l'ajustement et à la complémentarité avec les documents stratégiques suivants, sans préjudice que les actions déployées doivent respecter et tenir compte de l'ensemble du contexte réglementaire et stratégique applicable :

3.1. Le monde et le bassin méditerranéen

La Stratégie AFLE intègre, dans son horizon temporaire et son contenu, les orientations de l'Agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable, en lien direct avec l'ODD-17, Partenariats pour la réalisation des objectifs ; l'ODD 6, Eau propre et assainissement ; l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable ; l'ODD 11, Villes et communautés durables ; l'ODD 12, Consommation et production durables ; l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; l'ODD 14, Vie aquatique et l'ODD 15, Vie terrestre.

En outre, elle est conforme aux orientations de deux des documents stratégiques de référence, pour la gestion durable côtière et marine de la Méditerranée :

L'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale (WESTMED Blue Economy Initiative) de l'Union européenne (2017).

Elle fixe des objectifs et des principes qui seront respectés et renforcés par la Stratégie AFLE, entre autres l'économie bleue intelligente et résiliente, la consommation et la production durables ou la protection des écosystèmes et la biodiversité dans la région.

La Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (2016-2015) approuvée conformément à la Convention de Barcelone, à savoir, la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

Elle fixe un cadre d'action de référence pour un développement durable plus intégré en Méditerranée, et un renforcement des synergies, à la fois entre acteurs et secteurs.

La Stratégie AFLE contribuera au développement des six objectifs fixés par cette stratégie collective méditerranéenne, à savoir, garantir l'utilisation durable des ressources côtières et marines ; promouvoir des systèmes alimentaires durables ; la production et la sécurité alimentaires par des moyens durables de développement rural ; la planification et la gestion durables des villes méditerranéennes ; la réponse au changement climatique comme thème prioritaire pour la Méditerranée ; la transition vers une économie verte et bleue et, enfin, l'amélioration de la gouvernance pour soutenir le développement durable.

3.2 Les États français et espagnol

Conformément aux directives communes de l'Union européenne (Directive 2014/89/UE, du 23 juillet 2014, qui établit un cadre pour la planification maritime), l'État français et l'État espagnol ont approuvé des instruments de planification des activités dans leur espace maritime. Plus précisément, pour la Méditerranée :

La France : Le document stratégique de façade Méditerranée (2019)

Ce document stratégique, qui correspond au front maritime méditerranéen du territoire français, établit les objectifs et les principes nécessaires pour concilier le développement économique des activités maritimes et le respect du milieu marin.

Cette planification vise à permettre un développement ordonné des activités humaines, afin de réduire les pressions exercées par l'homme sur les milieux marins et côtiers.

Elle se fait également l'écho du besoin d'ordonner les actions à terre, afin de protéger la mer, car les deux sont intimement et continûment liés.

Ce document, spécifique pour la Méditerranée, s'inscrit dans la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, structurée autour de :

- une condition nécessaire, « maintenir le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif » ;
- un projet, « une économie bleue qui soit neutre pour le climat, durable, productive » ;
- un élément déterminant pour agir, « une transition

écologique efficace, à la fois pour la mer et pour le littoral ». Ainsi, ses objectifs spécifiques sont en lien avec la préservation des habitats et des espèces marines ; la réduction des conséquences de la pression de l'activité humaine (déchets, pollution, espèces envahissantes), ainsi que le soutien de la pêche et l'aquaculture durables, les acteurs de l'économie maritime et l'ensemble des usagers de la mer, outre les transitions écologique, énergétique et numérique.

Les attentes de cette planification, se verront clairement renforcées par l'application de la Stratégie AFLE, qui contribuera à faire avancer dans le même sens des projets sur le territoire, à travers la coopération transfrontalière.

L'Espagne : Plan de Ordenación del Espacio Marítimo Demarcación Levantina-Baleár (2023)

Cette planification est destinée à favoriser la croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces marins, en tirant partie de manière durable des ressources marines.

Les objectifs d'intérêt général de ce Plan se matérialisent par la protection du milieu marin et littoral, y compris des espaces marins protégés, l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique et garantir la fourniture en eau potable, avancer dans la recherche et la connaissance, parmi d'autres.

Elle fixe les objectifs sectoriels liés à l'aquaculture, la pêche, le tourisme et l'activité portuaire. Elle prévoit une planification d'une grande portée qui sera également déployée par les actions de la Stratégie AFLE qui visent les mêmes objectifs.

Le cadre territorial comprend également les Iles Baléares. La Directive 2014/89/UE établit le besoin de coopération transfrontalière entre les États membres.

Elle souligne également l'importance de la cohérence des Plans d'aménagement de l'espace maritime avec d'autres processus de planification de cet espace.

Il faut mentionner, en dernier lieu, l'importance des stratégies marines, qui visent la préservation d'un bon état du milieu marin, également à respecter.

En France, elles s'intègrent dans le même document stratégique de la Façade Méditerranée, et en Espagne elles se structurent à travers des stratégies marines (Estrategia marina Levantina-Baleár. Deuxième cycle 2018-2024).

Dans les deux cas, leur approbation a une origine commune, la Directive 2008/56/CE, du 17 juin 2008, qui établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin.



© Didier Fioramonti
 Département des Pyrénées-Orientales
 Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls
 Pêche pro embarquée JFP 2012

3.3 Occitanie et Catalogne

À une échelle plus locale, l'Occitanie et la Catalogne disposent de planifications stratégiques pour protéger leur littoral qui d'un point de vue territorial coïncide quasiment avec l'AFLE.

Plan Littoral 21, Méditerranée⁶ : Le livre Bleu d'Occitanie, Pyrénées-Méditerranée.

Initiative conjointe entre la Région et la préfecture de Région Occitanie, ce plan pour le littoral de la Région Occitanie, approuvé en 2021, se veut un instrument de cohésion dans un territoire de contrastes, avec de grandes disparités concernant le niveau économique de sa population.

L'industrie et les services de pointe cohabitent avec l'agriculture et la pêche traditionnelles, dans des milieux urbains et ruraux très différents.

La Stratégie de l'AFLE appliquera ce « Livre bleu d'Occitanie – Pyrénées-Méditerranée » dans ces 3 Orientations :

- **ORIENTATION A Pour une vitrine française de la résilience écologique**
- **ORIENTATION B Pour une économie innovante qui irrigue tout le territoire**
- **ORIENTATION C Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et du vivre ensemble**

L'Orientation A, vise à renforcer la résilience écologique des acteurs du territoire, entre autres, en favorisant la préservation écologique ou en adaptant l'activité au changement climatique.

L'AFLE pourra aussi déployer des outils utiles pour ce Plan, en particulier sur le volet A.4 : Développer des infrastructures de transports et des modes doux de mobilité.

Les deux stratégies convergent également dans ce que l'on appelle la « transition agro environnementale », qui fait partie de **l'Orientation B** du Plan, centrée sur l'économie innovante, ainsi que sur la numérisation des secteurs liés à l'économie bleue.

Enfin, la troisième des Orientations qui structurent ce Plan, **Orientation C** Un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et du vivre ensemble manifeste la volonté d'améliorer le vivre ensemble sur le littoral et de renforcer la coopération avec la Catalogne et d'autres régions voisines.



⁶ <https://www.laregion.fr/Signature-de-la-Convention-Plan-Littoral-21-2021-2027-L-Etat-la-Region-Occitanie-et>

De plus, l'Occitanie dispose d'une instance pionnière sur la gestion et l'animation du littoral :

Le Parlement de la Mer d'Occitanie⁷ est une instance originale qui :

Fédère et représente la communauté maritime,

Favorise et organise le dialogue, le débat et la compréhension mutuelle,

Fait émerger les projets, les idées nouvelles et valorise les innovations et les bonnes pratiques,

Réalise du lobbying national et européen

Il comporte trois instances :

- un forum ouvert à tous ceux qui veulent faire partie de la communauté maritime régionale (environ 2 000 membres),
- une assemblée regroupant des représentants des collectivités, des socio-professionnels et de la société civile,
- un bureau composé de socio-professionnels élus.

Ces trois antichambres du Parlement de la Mer constituent un processus démocratique nouveau qui permet de travailler plus efficacement. L'Assemblée et le Bureau permettent un lien permanent avec la Région.

Que ce soit en Assemblée ou via le Forum, le Parlement de la Mer permet le dialogue entre toute la Communauté maritime d'Occitanie (pêcheurs, conchyliculteur, élus, professionnels des ports et plaisanciers, acteurs du tourisme, associations environnementales ou sportives, chercheurs). Le Parlement de la Mer est partie prenante du Plan littoral 21.

Le Plan stratégique 2023 - 2026, Stratégie maritime catalane 2030

Le deuxième Plan stratégique catalan, dans le contexte de la Stratégie maritime pour 2030, a été approuvé peu de temps avant la Stratégie AFLE. Il s'agit d'un document d'une grande portée, plus de 300 actions, structurées à travers 75 lignes stratégiques d'action, destinées à atteindre jusqu'à 18 objectifs stratégiques, organisés autour de **4 domaines** :



Une économie bleue durable dans le cadre d'une Politique maritime intégrée qui respecte l'ensemble des utilisations de la mer.



Des écosystèmes sains et résilients.



Une population attachée à la mer et qui lui attribue de la valeur en tant que source de bien-être et de richesse.



Une gouvernance maritime innovante entre les mains de la population.

Dans ces 4 domaines, les projets qui seront déployés dans le contexte de la Stratégie AFLE pourront s'approprier et contribuer à la réalisation de pratiquement l'ensemble des objectifs stratégiques du Plan de Catalogne, notamment : encourager la transition énergétique de l'activité économique bleue, afin d'apporter une réponse au changement climatique ; renforcer des secteurs de la pêche et de l'aquaculture compétitifs et une chaîne de valeur moderne et résiliente ; augmenter l'observation et la connaissance des habitats marins ; préserver, restaurer et réduire l'impact sur les habitats marins ; rapprocher la population du milieu marin et des activités maritimes ; développer et consolider des mécanismes participatifs et innovants fondés sur la cogestion ou consolider un accompagnement scientifique d'excellence pour sa gestion.



⁷ <https://www.laregion.fr/-parlement-de-la-mer>

4. Les 4 grands défis de la gestion intégrée transfrontalière (axes)

L'AFLE est un territoire avec une double singularité sociale et environnementale de portée mondiale : la pression très élevée due à l'affluence de touristes et sa grande fragilité face aux effets du changement climatique.

En effet, la Catalogne, l'Occitanie et les Iles Baléares sont conjointement l'une des zones de plus grande fréquentation touristique du monde.

La pression humaine est très élevée, ainsi que l'impact environnemental associé (de l'activité touristique, mais pas seulement) et elle affecte à la fois les écosystèmes, la qualité et le mode de vie de ses habitants.

Cette réalité détermine l'organisation spatiale de ce territoire et sa grande artificialisation, l'importante consommation d'énergie, l'utilisation excessive de l'eau, une consommation très élevée et une quantité de déchets générés très conséquente (comprenant notamment les plastiques et le gaspillage alimentaire) associée à un modèle économique encore structuré autour de la consommation continue de ressources, la surexploitation économique de la mer, ou sa pollution par divers facteurs trouvant leur source dans les terres.

Parallèlement, les secteurs de la pêche et de l'agriculture traditionnelles sont de plus en plus fragiles. Tout cela, dans un monde globalisé qui a contribué à l'arrivée d'espèces envahissantes, entre autres.

La promotion des transports en commun publics et des formes de transport moins polluantes doit encore beaucoup progresser, afin de permettre de structurer la mobilité du territoire d'une manière durable, du nord au sud et d'est en ouest.

L'effet de frontière est encore très présent pour ce qui est de la fluidité de la circulation, des passagers et des marchandises.

La population doit, de plus en plus, faire face à une alerte climatique de portée mondiale, avec des effets qui se manifestent déjà clairement, et qui peuvent s'accroître à l'avenir.

L'augmentation des températures, à la fois minimales, maximales et moyennes, l'ensoleillement, les vagues de chaleur ou les sécheresses, sont de plus en plus intenses et fréquents.

L'augmentation du risque de grands incendies forestiers ou de tempêtes, la montée du niveau de la mer qui menace les zones côtières et les deltas, ou la perte de biodiversité, en sont quelques-unes de ses conséquences.

4.1 Un Horizon partagé

Conformément à ce qui a été expliqué dans la section 1, sous-sections 3 et 4, la gestion intégrée transfrontalière est identifiée comme l'élément véhiculaire de la gestion partagée des défis auxquels il est nécessaire de répondre.

Ces défis constituent les axes thématiques qui structurent cette Stratégie et regroupent les diverses lignes d'actions. Toutes ces lignes ont été pensées pour atteindre les objectifs politiques et spécifiques, les principes et les actions de formation, décrits au paragraphe 2.

Les projets qui s'inscriront dans ces lignes de travail devront également avoir un impact social et environnemental significatif, à plusieurs niveaux et contribuer efficacement à inverser tout impact négatif autour des défis identifiés.

Les quatre axes visent à atteindre l'objectif principal de la Stratégie (OP5) qui, comme dit précédemment, consiste à avancer vers une Europe plus proche de ses citoyens, en promouvant le développement intégré et durable de

toutes sortes de territoires et d'initiatives locales. Ainsi, les projets développés pour déployer les différentes lignes d'action identifiées doivent tous converger vers ce dénominateur commun.

Tous les axes ont également en commun la préservation de l'environnement naturel, maritime et côtier, la biodiversité ou l'adaptation au changement climatique, dans une perspective qui prend également en compte l'équilibre économique et le bien-être social.

Tous les projets de l'AFLE devront respecter cette approche pour développer et préciser au mieux les lignes d'action incluses dans cette Stratégie.

Les projets et actions développées pourront répondre à plusieurs axes et ainsi multiplier l'impact sur les objectifs de référence. Les projets de l'AFLE devront impérativement œuvrer et mettre en place leurs activités dans la zone centrale, c'est-à-dire la frange littorale qui cours de l'Aude à l'Ebre (voir section 1.2).

Axe 1

Préserver et restaurer les écosystèmes du littoral

1. Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes
2. Améliorer la protection des habitats partagés, marins et du littoral
3. Une connaissance scientifique partagée



Axe 2

Réduire l'impact de la pression humaine provoquée par l'activité touristique et par d'autres activités économiques

1. Faire face à la fragilité de la Méditerranée provoquée par les effets du changement climatique
2. La gestion adéquate des ressources en eau qui se raréfient
3. Freiner la pollution de la mer



Axe 4

Promouvoir la mobilité douce dans la zone

1. Un transport de proximité, du nord au sud et d'est en ouest, coordonné et efficace.
2. Les citoyens et les visiteurs se déplacent de manière durable.
3. Un échange des marchandises facilité et non polluant.



Axe 3

Promouvoir la diversification des ressources côtières marines et terrestres, pour une alimentation durable

1. Une activité agricole sur le littoral, durable pour l'environnement et les activités économiques.
2. Une gestion de la pêche coordonnée sur l'ensemble de la région, adaptée à l'environnement.
3. Un secteur aquicole mieux connu et intégré.

4.2 Axe 1 Préserver et restaurer les écosystèmes du littoral

Dans la protection des habitats marins et du littoral, il est indispensable d'agir conformément aux critères scientifiques, dans l'intérêt des écosystèmes, sans avoir à tenir compte des limites territoriales qui marquent la division géopolitique. Dans cette ligne, le cadre territorial de l'AFLE permet la gestion intégrée transfrontalière des écosystèmes, un large travail interterritorial qui se révélera positif et essentiel, pour une protection efficace de ces habitats.

De cette manière, ce cadre peut devenir un espace de travail idéal pour des approches fondées sur les écosystèmes partagés, la promotion conjointe de l'adaptation au changement climatique, la prévention du risque de catastrophes et la résilience.

Les lignes d'action suivantes seront favorisées, afin d'atteindre les objectifs politiques et spécifiques qui guident cet axe, concrètement :

Axe 1

Préserver et restaurer les écosystèmes du littoral

Objectif politique

Objectif spécifique

<p>OP5. Avancer vers une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales.</p>	<p>ii. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones</p>
<p>OP2. Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable.</p>	<p>iv. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes</p> <p>vii. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.</p>

Source : élaboration interne

Les lignes d'action sont :



1. Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes.

- Connaître la dynamique littorale/marine du changement climatique, dans le sens le plus large, et exploration des voies d'adaptation.

2. Améliorer la protection des habitats partagés, marins et du littoral.

- Connaître et évaluer les possibilités de gestion conjointe (entre autres, de la *Posidonia oceanica*).
- Connaître et endiguer l'impact des espèces envahissantes sur le territoire de l'AFLE.
- Prévention conjointe de l'arrivée de plastiques et autres déchets dans la mer, ainsi que connaître et évaluer les possibilités de retrait conjoint et partagé de ces déchets.

3. Une connaissance scientifique partagée.

- Connaître et évaluer l'état des écosystèmes dans les canyons sous-marins.
- Connaître et évaluer, à la fois les impacts environnementaux découlant des installations éoliennes marines, des activités susceptibles de coexister, ainsi que leur portée transfrontalière et leur éventuelle acceptation sociale.
- Connaître et évaluer les méthodes de réduction de l'impact de la pression humaine sur les écosystèmes.
- Connaître les techniques et les possibilités de restauration de la nature.
- Définir des unités géographiques – des écosystèmes d'étude et de travail cohérents par rapport au territoire, au-delà des limites administratives.
- Connaître la composition des produits plastiques, afin de déterminer leur capacité de biodégradation, lorsqu'ils deviennent des déchets.
- Identifier de solutions transfrontalières liées au rechargement de sable sur les plages.

4.3 Axe 2 Réduire l'impact de la pression humaine provoquée par l'activité touristique et par d'autres activités économiques

Il est nécessaire de collaborer, afin de connaître et d'évaluer l'incidence de la pression de la production, de la consommation et d'autres activités humaines, sur le changement climatique.

Les périodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes, et la grande consommation d'eau tout au long des années, par un nombre croissant d'habitants et de visiteurs, rendent nécessaire de renforcer la consommation d'eau responsable faite par la population et des secteurs de production, notamment du secteur touristique. Pour cela, la prévention et la gestion durable du cycle intégral de l'eau, de manière globale, sont des pratiques qui doivent être généralisées.

Il est nécessaire d'identifier, de la manière la plus précise possible, les activités socio-économiques qui conduisent à la pollution de la mer, que ce soit de manière directe ou indirecte. Leur connaissance est l'étape initiale et indispensable pour structurer et mettre en pratique d'éventuelles dispositions de prévention et de limitation.

En général, les territoires du littoral doivent collaborer et conduire le développement de l'économie bleue.

Il est indispensable d'avancer vers une économie circulaire peu polluante, efficace dans l'utilisation des ressources et fondée sur des modèles de consommation et de production durables, qui favorisent le bien-être humain et l'égalité sociale, améliorent l'économie et créent des postes de travail, tout en réduisant, de manière significative, les risques et les impacts environnementaux.

L'effort collectif, dans ce contexte, devra tenir particulièrement compte de problématiques spécifiques partagées de la zone, comme le déploiement de méthodes de prévention et de gestion des déchets propres des zones de grande densité touristique, ou la réduction de l'empreinte carbone du touriste, pour la comparer à celle d'un résident, ayant des pratiques environnementales responsables.

Dans l'ensemble, afin d'avancer et d'atteindre les objectifs fixés, les nouvelles technologies et la numérisation des connaissances seront des outils essentiels.

Les lignes d'action suivantes seront favorisées, afin d'atteindre les objectifs politiques et spécifiques qui guident cet axe, concrètement :

Axe 2

Réduire l'impact de la pression humaine provoquée par l'activité touristique, ainsi que d'autres activités économi-ques



Objectif politique

Objectif spécifique

<p>OP5. Avancer vers une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales</p>	<p>ii. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.</p>
<p>OP1. Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC.</p>	<p>i. En développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</p>
	<p>ii. En tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.</p>
<p>OP2. Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable.</p>	<p>iv. En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.</p>
	<p>v. En favorisant l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau.</p>
	<p>vi. En favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.</p>

Source : élaboration interne

Les lignes d'action sont :

1. Faire face à la fragilité de la Méditerranée provoquée par les effets du changement climatique.

- Connaître et évaluer les impacts de la pression humaine sur le changement climatique.
- Travail conjoint pour établir des critères adéquats pour une planification des usages et des activités humaines respectueuses du seuil de saturation de l'environnement en Méditerranée.
- Travail conjoint, afin d'étudier les possibilités d'autosuffisance énergétique des ports de petite et de moyenne dimension, ainsi que d'autres équipements, espaces ou installations côtières.
- Travail conjoint, afin d'identifier des dispositions pour la réduction de l'impact environnemental des entreprises touristiques.

2. La gestion adéquate des ressources en eau qui se raréfient.

- Travail sur la gestion des ressources en eau, afin de développer une capacité de résilience face aux situations de sécheresse, entre autres et avancer vers des méthodes de gestion partagée des ressources.
- Identification d'indicateurs qui permettent un suivi de la consommation et d'autres éléments opportuns, dans le cadre du cycle intégral de l'eau.

3. Freiner la pollution de la mer.

- Identifier et prévenir toute forme de pollution de la terre vers la mer, en général.
- Identifier des actions de prévention et de gestion des déchets propres aux zones à forte densité touristique (gestion spécifique, systèmes de consignes et retours, entre autres).
- Travail conjoint, afin de trouver l'équilibre entre la préservation de l'environnement et une bonne situation économique du territoire.
- Mises en place de solutions adaptées, échange de bonnes pratiques, partages d'expérimentations sur la gestion de nettoyage des plages à la suite de phénomènes climatiques extrêmes (tempêtes, submersion marine, ...) notamment sur les problématiques liées au bois flotté et à la laisse de mer.

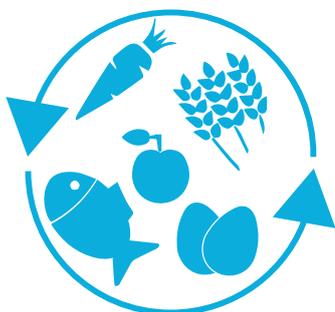
4.4 Axe 3 Promouvoir la diversification des ressources côtières marines et terrestres, pour une alimentation durable

Selon les principes de durabilité qui structurent l'économie bleue, en accord avec une plus grande viabilité économique des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture, plus respectueux du milieu, tout en veillant au bien-être des personnes qui se consacrent à cette activité, il est nécessaire de progresser dans la gestion et la protection coordonnée transfrontalière des ressources, en tenant compte, entre autres, de la numérisation comme un outil essentiel aux nombreuses applications.

Les lignes d'action suivantes seront favorisées, afin d'atteindre les objectifs politiques et spécifiques qui guident cet axe, concrètement :

Axe 3

La diversification des ressources côtières, marines et terrestres, pour une alimentation durable



Objectif politique

Objectif spécifique

OP5. Avancer vers une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales	ii. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.
OP1. Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC.	i. En développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.
	ii. En tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.
OP2. Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable.	vi. En favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

Source : élaboration interne

Les lignes d'action sont :

1. Une activité agricole sur le littoral, durable pour l'environnement et les activités économiques.

- Travail conjoint sur l'adaptation et le renforcement de la production, des pratiques agricoles et de l'élevage durables, dans les zones du littoral.
- Reconnaissance des agriculteurs comme les jardiniers des campagnes et concepteurs du paysage.
- Travail conjoint sur la bioéconomie (modèles économiques circulaire durables fondés sur l'utilisation des ressources naturelles, la valorisation des productions locales et des déchets)
- Travail conjoint sur l'impact du changement climatique et les adaptations nécessaires pour les productions locales de la zone ainsi que pour les ressources marines.

2. Une gestion de la pêche coordonnée sur l'ensemble de la région, adaptée à l'environnement.

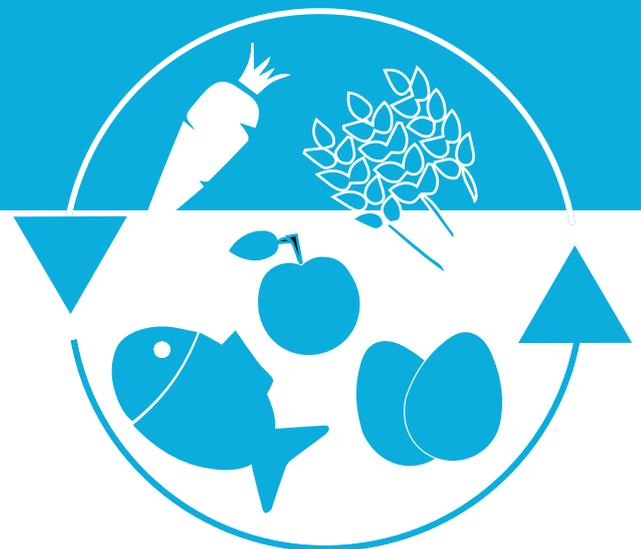
- Étude sur les possibilités d'homogénéisation des critères de réglementation de la pêche, de la vente des produits de la pêche et des activités connexes.
- Contribution à l'impact de la Déclaration de Barcelone, d'octobre 2022, entre la Région Occitanie et la Generalitat de Catalogne, afin de préserver la pêche dans la Méditerranée.
- Travail conjoint pour demander que la réglementation européenne sur la pêche chalutière prenne davantage en compte la dimension et la réalité de la Méditerranée.
- Connaissance et gestion de la pêche sportive et d'autres activités de loisirs nautiques.

3. Un secteur aquicole mieux connu et intégré.

- Connaissance, évaluation et diffusion de l'aquaculture, sous ses formes intensive et extensive.
- Travail sur l'impact ou la confiance du consommateur, entre autres.

Eléments transversaux à ces trois lignes d'action et aux secteurs de la pêche, aquicole et agricole :

- Travail conjoint afin de soutenir le renouvellement générationnel des personnes qui travaillent dans les secteurs agricoles et de la pêche.
- Connaissance et évaluation des nouvelles technologies dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture.



4.5 Axe 4 Promouvoir la mobilité douce dans la zone

Les habitants et les visiteurs de l'AFLE, doivent pouvoir se déplacer d'une manière efficace qui respecte l'environnement et efficace en termes de temps de trajet, pour les déplacements courts et de proximité, mais aussi pour les déplacements qui impliquent le franchissement de la frontière.

En effet, parvenir à surmonter l'obstacle du franchissement de la frontière pour la mobilité douce collective de la zone est devenu un défi collectif pour l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ainsi que pour le respect de la biodiversité.

Les lignes d'action suivantes seront promues, afin d'atteindre les objectifs politiques et spécifiques qui guident cet axe, concrètement :

Axe 4

Promouvoir la mobilité douce dans la zone.



Objectif politique

Objectif spécifique

OP5. Avancer vers une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales	ii. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.
OP2. Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable.	vii. En améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution.

Source : élaboration interne

Les lignes d'action sont :

1. Un transport de proximité, du nord au sud et d'est en ouest, coordonné et efficace.

- Étude des possibilités d'harmonisation de l'ensemble des aspects liés à la prestation de service : intégration tarifaire, réglementation des utilisations, systèmes d'information, coordination des horaires, entre autres.
- Étude sur les possibilités de renforcer le transport collectif terrestre jusqu'aux ports, afin de structurer une mobilité plus durable sur le littoral.

2. Les citoyens et les visiteurs se déplacent de manière durable.

- Étude sur les possibilités de réduction de l'empreinte carbone de la mobilité.
- Étude sur les possibilités de coordonner et de faciliter la connexion ferroviaire des passagers.
- Travail sur l'aménagement des espaces naturels frontaliers afin de limiter l'impact des véhicules polluants et promouvoir des déplacements propres et durables (promotion des navettes publiques transfrontalières vers les lieux les plus visités) Voir résultats projet POCTEFA CONNECT⁸.

3. Un échange des marchandises facilité et non polluant.

- Étude des possibilités d'harmonisation de la prestation du transport ferroviaire de marchandises d'un côté et de l'autre de la frontière et des opportunités du secteur.
- Étude des possibilités d'articulation d'un modèle logistique efficace et durable, transfrontalier, qui mette en valeur le produit local et contribue à une plus grande demande de service.

5. La mise en place de la Stratégie

Les actions qui déploieront les préconisations de cette Stratégie le feront dans ce cadre de coordination, financement, proximité de la population et suivi :

5.1 La gouvernance

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée est l'organisme coordinateur de cette Stratégie, responsable de la coordination des actions qui doivent permettre son déploiement. À cet effet, elle sera guidée par le Comité de Pilotage de l'AFLE.

Afin de garantir le respect du principe d'absence de conflit d'intérêt, l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée ne pourra être bénéficiaire du FEDER issu des candidatures de l'appel à projets de l'AFLE.

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée n'est pas un organisme intermédiaire du programme POCTEFA INTERREG VI 2021-2027, et ne se voit donc pas attribuer de fonctions d'Autorité de Gestion.

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée coordonnera et animera le comité de pilotage et soumettra des propositions à ses membres. L'EPM élaborera et mettra en œuvre la stratégie territoriale intégrée, dynamisera le territoire et accompagnera les porteurs de projet. Elle mettra en place, avec le SC POCTEFA, l'appel à projets AFLE et instruira les candidatures à l'appel à projets de l'AFLE aux côtés des membres de plein droit du COPIL. Elle sera l'interlocutrice privilégiée du SC POCTEFA et veillera à la bonne exécution des projets et à la capitalisation des résultats.



⁸ <https://capitefa.poctefa.eu/fr/detail-du-projet/?IdProjecto=b20b725e-0487-4218-900c-cfaab3bc8550>

Le Comité de Pilotage de l'AFLE est composé de :

Membres de plein droit

- Eurorégion Pyrénées Méditerranée
- Département d'Économie et des Finances de la Generalitat de Catalogne
- Région Occitanie
- Département des Pyrénées-Orientales
- Département de l'Aude
- Ministère des Finances et de la Fonction publique du gouvernement espagnol

Ses principales fonctions sont :

- La définition et la conception de la stratégie de l'aire fonctionnelle
- La dynamisation du territoire
- La conception de l'appel à projets pour des projets structurants
- L'instruction des candidatures présentées
- La gestion et le suivi des projets cofinancés.

Ils disposent du droit de vote au comité.

Membres consultatifs

- Préfecture de Région Occitanie (SGAR)
- Commissariat de massif des Pyrénées-Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- SC POCTEFA/AG
- Département d'Action Extérieure et Union Européenne de la Generalitat de Catalogne

Ses principales fonctions sont :

- Le suivi de la stratégie de l'aire fonctionnelle
- Le suivi de l'appel à projets pour des projets structurants
- Consultation sur les candidatures présentées et instruites
- Le suivi du développement de l'AFLE et des projets cofinancés.

Ils ne disposent pas du droit de vote au comité.

La Stratégie AFLE a été conçue avec un horizon à 2030, une référence temporelle paradigmatique qui s'aligne sur l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable, la Stratégie Maritime de Catalogne ou la Feuille de route de l'EPM, entre autres.

5.2 Le financement

Les actions qui permettront d'avancer dans l'accomplissement des objectifs de cette Stratégie seront élaborées et matérialisées progressivement.

À cet effet, le premier instrument sera structuré à travers un appel à projets public, cofinancés à 65% par le FEDER de l'Union européenne, dans le cadre du Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027).

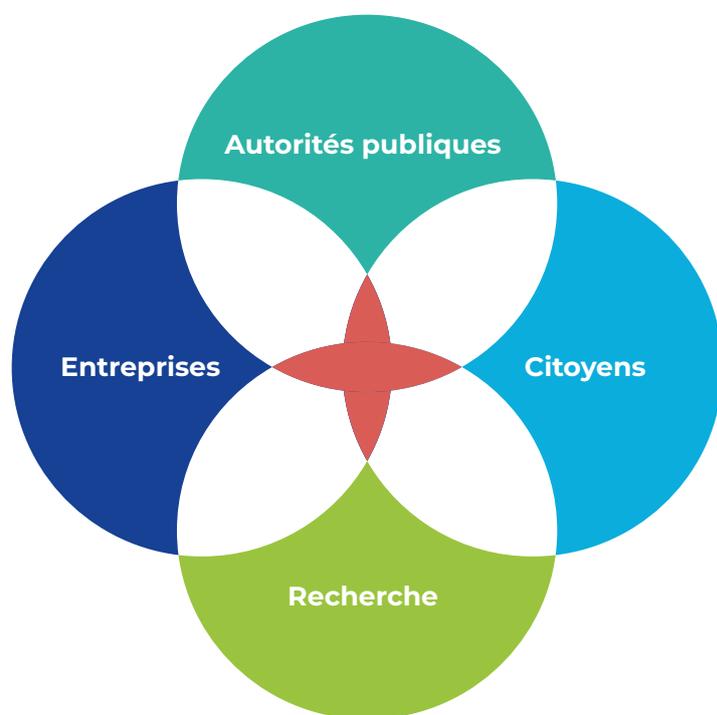
5.3 Les acteurs attendus

Toutes les actions détaillées dans chacune des lignes d'action des Axes de cette Stratégie (alinéa 4) pourront être dynamisées par des acteurs publics et/ou privés, pourvu que leurs compétences soient appropriés à la nature du projet.

La typologie de ces acteurs, dans son ensemble, devrait représenter autant la société civile, que le secteur privé, l'administration publique et le monde académique. Par ailleurs, ils devraient renforcer, dans la mesure du possible, le déploiement des méthodes de coopération intersectorielle et transfrontalière.

Afin de maximiser l'impact des actions menées au travers de cette stratégie, les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'AFLE devront intégrer autant que possible **le modèle de Quadruple Hélice** qui promeut l'implication des quatre types d'acteurs clés de l'innovation dans la société : Autorités publiques et compétentes au sens large ; secteur privé / industrie ; Monde académique / Recherche et Innovation ; citoyenneté au sens large.

Modèle de Quadruple Hélice



Acteurs cibles du territoire



5.4 La participation citoyenne

Afin d'avancer vers des institutions et une action publique plus proche des citoyens, qui encourage les initiatives locales (OP5), de manière complémentaire aux actions de formation (paragraphe 2.2), les actions qui mettront en œuvre la Stratégie AFLE s'efforceront de communiquer à la population les projets déployés et les résultats attendus, d'une manière compréhensible, en faisant particulièrement référence à la manière dont cela affecte la population, ainsi que les voies qui peuvent lui

permettre d'y participer comme par exemple la science participative.

La population doit se sentir invitée, de manière générale et sans aucune distinction, liée au genre ou de toute autre nature, à prendre part à l'action pour atteindre les objectifs de cette Stratégie, comme levier de la transformation socioculturelle.

5.5 La capitalisation de la méthodologie et des résultats

Les projets qui mettront en œuvre cette Stratégie devront capitaliser sur les résultats ou les méthodologies appliquées par d'autres acteurs dans l'Aire Fonctionnelle ou en dehors à l'échelle européenne.

De la même façon, l'interconnexion et la capitalisation de projets antérieurs ou de méthodologies éprouvées est fortement recommandée.

Afin de répondre aux concepts de durabilité et de transfert des résultats un séminaire de capitalisation aura lieu à la fin des projets.

L'objectif sera de réunir l'ensemble des partenaires et de présenter les actions, résultats et impacts des projets AFLE.

Ce séminaire permettra de finaliser le programme et se tiendra en 2029. Par ailleurs, les projets devront mettre régulièrement à jour les informations dans la plateforme CAPITEFA, outil de capitalisation du programme.

Les projets de l'AFLE devront faire connaître et diffuser les résultats auprès de différentes initiatives et programmes européen comme la WestMed Blue Economy Initiative⁹, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes¹⁰, la Macro Région et l'Union Pour la Méditerranée¹¹.

Afin d'assurer la capitalisation à l'échelle européenne, les projets et le coordinateur de l'AFLE devront se mettre en lien avec les dispositifs européens thématiques tels que les plateformes thématiques de spécialisation intelligente : Plateforme pour une économie bleue durable¹².

Enfin, les actions de l'AFLE devront s'inscrire comme contributeurs à la charte de la Mission Mer et Océans d'Horizon Europe (Mission Charter: Restore our Ocean and Waters by 2030¹³).

Les résultats des projets de l'AFLE serviront entre autres à proposer une nouvelle stratégie intégrée post 2027 pour cette zone littorale.

5.6 Le suivi

L'EPM fera un suivi progressif et continu des avancées de la mise en œuvre de cette Stratégie. Celui-ci se traduit par diverses actions, le suivi des projets financés, la communication autour des projets ou le suivi à travers des indicateurs indiciaires de réalisation, présentés à l'Annexe 2, pour chacun des Axes.

Si cela s'avère opportun, des indicateurs de résultats pourront être établis, associés aux actions menées dans le cadre de cette Stratégie.



© Office français de la biodiversité
Parc Naturel Marin du Golfe du Lion



⁹ <https://westmed-initiative.ec.europa.eu/>

¹⁰ <https://cpmr.org/>

¹¹ <https://ufmsecretariat.org/>

¹² <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/sustainable-blue-economy#fragment-89005-ytus>

¹³ <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/MissionOceanWatersCharter>

6. Approbation

En novembre 2023, le Comité de Pilotage de l'AFLE a approuvé cette Stratégie qui constituera le fil conducteur de l'ensemble des actions préconisées par l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée, en sa qualité de coordinateur de l'Aire Fonctionnelle Littoral Est.

Cette délimitation territoriale, articulée conformément au Programme Opérationnel de Coopération Territoriale de l'Union européenne INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre, POCTEFA 2021-2027, doit permettre que la gestion transfrontalière intégrée de la zone côtière devienne plus quotidienne, étendue et efficace.



© : Didier Fioramonti
Département des Pyrénées-Orientales
Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie

La rédaction de cette Stratégie s'initie à partir des lignes définies par l'EPM et du travail préalablement mené, dans le cadre du projet d'Opération d'Importance Stratégique POCTEFA pour la création de l'Aire Fonctionnelle Littoral Est, visant à « Promouvoir une gestion intégrée du territoire maritime et terrestre transfrontalier, afin de faire face aux défis présents et à venir : la pression démographique sur les ressources naturelles et l'environnement, l'économie bleue, la protection des écosystèmes et la gestion durable du littoral ». 25 acteurs clés ont été interrogés sur les 4 défis de référence et les axes structurants de ce projet.

Ceci a permis, d'un côté, de vérifier le bon positionnement **des lignes thématiques définies** et, d'un autre côté, d'identifier **les lignes d'action les plus adéquates**.

L'objectif était de pouvoir répondre aux principaux défis auxquels doit faire face le territoire, ainsi que de définir les **défis considérés comme primordiaux**, pour l'amélioration de la **gouvernance**, une **plus grande participation citoyenne** ou pour **déterminer comment la coopération transfrontalière et la gestion intégrée peuvent représenter une valeur ajoutée** pour les politiques publiques.

L'EPM souhaite remercier les personnes qui ont été interrogées et qui ont contribué à l'élaboration de cette Stratégie¹⁴.

- Rosario Allué, Sous-directrice générale de la Politique maritime, du contrôle et de la formation, Generalitat de Catalogne
- Xavier Amores, Cluster Manager Catalan Water Partnership
- Caroline Bataillon, Directrice Pays Pyrénées-Méditerranée
- Géraldine Caprani, Chargée de la Mission Développement Territorial et Coopération Pays Pyrénées-Méditerranée
- Anne-Sophie Cassan, Déléguée générale de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie
- Didier Codorniou, Vice-président Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Maire de Gruissan, Président du Parlement de la Mer, Directeur du Service Europe Pôle Mer Méditerranée
- Benjamín Cubillo, Sous-directeur général du Transport public routier et de la mobilité, Generalitat de Catalogne
- Yves Desdevises, Directeur Observatoire Océanologique de Banyuls
- Michel Groc, Responsable du service des systèmes d'information Observatoire Océanologique de Banyuls
- Lucia Gusmaroli, European Projects Area Manager Catalan Water Partnership
- Hervé Magnin, Directeur délégué Parc naturel marin du Golfe du Lion
- Enric Martínez, Directeur de la Zone Portuaire Sud Ports de la Generalitat de Catalogne

Les **questionnaires ont été élaborés à partir de l'information obtenue lors de la première phase des entretiens personnalisés**. Ils ont été envoyés aux divers organismes du territoire. Leurs apports ont servi à identifier les **lignes d'action les plus importantes**, parmi celles exposées par les personnes interrogées, de nuancer ou de renforcer les réflexions sur la gouvernance, la participation citoyenne ou la coopération transfrontalière.

Toute cette information a été produite en lien **avec les objectifs politiques et spécifiques**, ainsi que les priorités qui guident cette Stratégie.

Enfin, il faut souligner que lors de ces entretiens, **l'évaluation d'autres projets concernés a également pu être revue**, et des leçons ont pu être tirées qui éclairent cette Stratégie. Notamment à travers les projets Psamides ou Wat'Savereuse, qui ont travaillé sur la gestion portuaire durable et sur la manière d'économiser l'eau dans le secteur touristique.

- Laia Mercadé, Sous-directrice générale du Transport Ferroviaire Generalitat de Catalogne
- Serge Pallarès, Président de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie
- Magdalena Pons, Directrice général de Territoire et Paysage Gouvernement des Iles Baléares
- Nathalie Regond, Présidente Pays Pyrénées-Méditerranée
- Lourdes Reig, Directrice du Réseau Maritime de Catalogne BlueNetCat
- Colin Ruel, Directeur du Service Europe Pôle Mer Méditerranée
- Susana Sainz-Trápaga, Responsable du programme Stratégie maritime de Catalogne
- Sebastià Sansó, Directeur général de Déchets et éducation environnementale, Gouvernement des Iles Baléares
- Patrick Torrent, Directeur exécutif Agence catalane du Tourisme
- Sergi Tudela, Directeur général de la Politique maritime et de la Pêche durable, Generalitat de Catalogne
- Josep Usall, Directeur de l'Institut de Recherche et de Technologie Agroalimentaires
- Antoni Vicens, Directeur général des Relations extérieures, Gouvernement des Iles Baléares
- Marc Vilahur, Directeur général des Politiques environnementales et du Milieu naturel, Generalitat de Catalogne



¹⁴ La fonction qui apparaît dans cette liste est celle que ces personnes occupaient aux mois de mai et juin 2023, lorsqu'elles ont été interrogées.

Ainsi que toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire, au nom des organismes et organisations suivantes : La Société catalane d'éducation environnementale ; la Députation de Barcelone ; l'Université de Barcelone ; l'Agence Catalane de l'Eau ; le Conseil du Travail Économique et Social des Iles Baléares ; l'Université de Gérone ; l'Association Cetàcea ; le Projet Sèpia ; la Chambre des Métiers ; le Centre Europe Direct Girona ; l'Institut d'Innovation des Entreprises des Iles Baléares ; le Packaging Cluster ; l'Organisation de Producteurs ; le Centre de la Propriété Forestière ; les Peuples de la mer ; l'Association de la Production Agricole Biologique de Majorque ; l'Université Polytechnique de Catalogne ; la Généralité de Catalogne ; le Groupe Ornithologique du Roussillon ; la ReSO (Recherches sur les Suds et les Orient) ; le CPIE Bassin de Thau ; la Région Occitanie ; le Nauti Campus Occitanie ; l'Université de Perpignan ; l'Institut des Sciences de la Mer ; la Communauté de Communes Sud Roussillon ; Généticiens du monde et l'Association Les Petits Débrouillards Occitanie.

Annexe 2 : Indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation qui, conformément à ce qu'établit le paragraphe 4.4, doivent faciliter le suivi du déploiement de cette Stratégie, sous la coordination de l'EPM, sont énoncés ci-après.

Axe 1 | Préserver et restaurer les écosystèmes du littoral

Indicateur de réalisation - Axe 1

Lignes d'action	Indicateur
Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes.	Nombre des « solutions » adoptées par les organisations qui mettent en œuvre les projets. Le terme solution sera compris au sens large, à savoir, une intervention qui guide l'action et/ou l'organise, afin de contribuer aux objectifs propres de l'Axe 1. Par exemple, des réunions entre organismes scientifiques, des projets pilote, des séminaires...
Améliorer la protection des habitats partagés, marins et du littoral.	
Une connaissance scientifique partagée	

Axe 2 | Réduire l'impact de la pression humaine provoquée par l'activité touristique et par d'autres activités économiques.

Indicateur de réalisation - Axe 2

Lignes d'action	Indicateur
Faire face à la fragilité de la Méditerranée, provoquée par les effets du changement climatique..	Nombre d'études, de rapports, d'articles ou d'autres instruments similaires, visant à mettre en commun ou à élargir les connaissances nécessaires pour permettre la réalisation de l'objectif de l'Axe 2.
La gestion adéquate des ressources d'eau qui se raréfient.	
Freiner la pollution de la mer.	

Axe 3 | Promouvoir la diversification des ressources côtières marines et terrestres, pour une alimentation durable.

Indicateur de réalisation - Axe 3

Lignes d'action	Indicateur
Une activité agricole sur le littoral, durable d'un point de vue environnemental et économique.	Nombre de petites et de moyennes entreprises (PME) et de travailleurs indépendants qui ont participé aux projets, sessions d'information, séminaires, ateliers ou formations, pour l'innovation de leurs produits ou procédés de production, ou qui ont commencé à les mettre en place, afin de permettre la réalisation de l'objectif de l'Axe 3.
Une gestion de la pêche coordonnée sur l'ensemble de la région, adaptée à l'environnement.	
Un secteur aquicole plus connu et intégré.	

Axe 4 | Promouvoir la mobilité douce dans la zone.

Indicateur de réalisation - Axe 4

Lignes d'action	Indicateur
Un transport de proximité, du nord au sud et d'est en ouest, coordonné et efficace.	Nombre d'études, de rapports, d'articles ou d'autres instruments similaires, visant à mettre en commun ou à élargir les connaissances nécessaires pour permettre la réalisation de l'objectif de l'Axe 4.
Les citoyens et les visiteurs se déplacent de manière durable.	
Un échange des marchandises facilité et non polluant.	



© : Didier Fioramonti
 Département des Pyrénées-Orientales
 Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls

Annexe 3 : Analyse AFOM préalable à la stratégie AFLE

ATOUTS

- Zone qui compte de nombreux espaces littoraux et marins protégés (Parcs naturels, réserves...).
- Richesse des écosystèmes (zones natura 2000, nombreuses espèces protégées comme la Poseidonie..).
- Zone attractive qui attire de plus en plus de population (une des plus forte croissance démographique en France).
- Activités économiques diversifiées (économie de la mer, touristique, agroalimentaire, culturelle,...).
- Pôles de compétitivités dans divers domaines (énergie, eau, environnement, mer, bateaux de plaisance,...)
- Flux important de touristes dans les deux sens de la frontière.
- Augmentation du tourisme de proximité .
- Des accords de coopération au niveau institutionnel existant de longue date,
- 2 GECT (EPM et Pays d'Art et d'Histoire vallées Ter et Tech) présents sur le territoire et un Eurodistrict.
- Instances de concertation liées à la mer présentes des deux côtés de la frontière.
- Des acteurs locaux (communes, communautés de communes, parcs, universités et laboratoires de recherche,...) capables de travailler sur les problématiques transfrontalières conjointes.
- Des équipements et des infrastructures existantes de niveau international (plateformes multi-modales).

OPPORTUNITES

- Des problématiques communes à pouvoir traiter conjointement : Caractéristiques communes de la zone qui permettent l'échange de bonnes pratiques et la résolution des problématiques par une approche intégrée et de proximité grâce à la coopération transfrontalière.
- Besoins de la zone spécifiques, très différents en effet des besoins de la zone POCTEFA qui est très centrée sur la zone montagne et différents aussi du littoral atlantique.
- Une coopération transfrontalière maritime peu développée dans le cadre du programme POCTEFA.
- Des problématiques communes tout au long de la côte en lien avec les priorités de l'UE (green deal , blue economy, économie circulaire).
- Des acteurs du territoires compétitifs avec une forte spécialisation en matière d'énergies renouvelables et avec un véritable potentiel d'exploitation sur la zone.

FAIBLESSES

- Augmentation considérable de la population pendant la période estivale (forte consommation énergétique et en ressources en eau pendant une courte période).
- Zones protégées en danger à cause de la surfréquentation touristique et des activités économiques qui augmentent.
- Manque de coordination au niveau territorial transfrontalier notamment au niveau des états dans la gestion du territoire.
- Manque d'actions de coopération au niveau transfrontalier notamment entre espaces naturels, transport ferroviaire ou routier.
- Forts impacts négatifs de l'économie touristique sur la zone littorale.
- Zones propices aux inondations et phénomènes climatiques méditerranéens.
- Manque d'eau du à l'aridité de la zone avec risque d'incendies élevés notamment .
- Vieillesse des infrastructures notamment ferroviaire hors TGV.
- Pas de gestion coordonnée des flux touristiques.
- Peu d'outils de monitoring et de connaissances mutuelles approfondies dans différents domaines et notamment dans le domaine littoral et maritime transfrontalier.
- Législations différentes des deux côtés de la frontière en matière de gestion des espaces ou de transports.

MENACES

- Zone très sensible à l'impact du changement climatique :
- Recul du trait de côte notamment et phénomène d'érosion du trait de côte.
- Zones habitées submersibles du à l'élévation du niveau de la mer,
- Augmentation des phénomènes climatiques exceptionnels / extrêmes (tempêtes, sécheresses, épisodes cévennols...).
-
- Pollutions diverses du fait de la pression humaine et de l'activité économique (plastiques, hydrocarbures, bois flottés...) sur les bassins versants et le littoral .
- Déséquilibres territoriaux accentués et incapacité d'accueillir la population nouvelle et estivale (manque d'eau, d'infrastructures...)

Eurorégion Pyrénées-Méditerranée GECT

www.euroregio.eu/fr/afle-poctefa

2024. Tous droits réservés.

